



Modification de contrat de travail

Par **virginiefer**, le **23/05/2008** à **16:22**

je vais racheter les parts sociales de l'agence immobilière de mon patron qui change de job il y a une salariée et des commerciaux pour m'en sortir au niveau financier car je vais avoir une prêt en plus, il faut que je puisse passer tout le monde commerciales comment faire?
peut-on changer les contrats de travail lors d'un rachat de cession de parts sociales?
merci d'avance

Par **affairiste**, le **25/05/2008** à **19:46**

Bonjour,

Non, les contrats de travail ne peuvent être modifiés sans l'accord des intéressés. Ceux ci sont en effet transmis avec les parts sociales.

Toutes modifications de travail et notamment de salaires, qu'elles soient "positives" ou "négatives" nécessitent l'accord des salariés.

[s]Article L 121-1[/s] de l'ancien code du travail.

Cordialement